



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

Appel à projets « Handisport adapté 06 »

Ma différence, mon atout sport...

Période 2018-2019

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Présentation du dispositif

Préambule

Dans le cadre de sa politique sportive, le département a souhaité renforcer son action auprès de ses publics cibles, en ayant notamment une attention particulière pour les personnes en situation de handicap, et les associations sportives qui leur permettent de pratiquer une ou des activités physiques et sportives dans les meilleures conditions.

Ce soutien se matérialise par un appel à projets « Handisport adapté 06 ». La subvention qui sera accordée doit permettre d'accompagner les initiatives engagées par des associations sportives visant à promouvoir le sport adapté et le handisport, mais également à améliorer les conditions d'accueil ainsi que la pratique d'activités physiques et sportives dans les structures.

1. Objectifs

Les projets d'actions proposées doivent permettre entre autre de :

- contribuer à l'amélioration de la santé et du bien être des personnes en situation de handicap au travers d'activités physiques et sportives ;
- leur faire prendre conscience de leurs potentialités en termes d'activités physiques ;
- leur offrir la possibilité de prendre en compte la pratique d'activités physiques et sportives dans leur projet de vie personnel ;
- favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- rendre accessible l'information concernant le sport handicap (actions, possibilités, formations...);
- promouvoir, impulser et valoriser les différentes offres sportives à destination de personnes en situation de handicap ;
- changer le regard sur le handicap par la pratique sportive ;
- faciliter les échanges entre les différents acteurs du domaine ;
- favoriser l'accès aux loisirs sportifs et sports de pleine nature.

L'appel à projets «Handisport adapté 06» a pour ambition de donner des moyens complémentaires aux associations sportives qui accueillent les pratiquants en situation de handicap, et de le faire dans les meilleures conditions possibles, afin d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives quel que soit le handicap.

2. Période prise en compte

Les projets devront être réalisés avant le 31 décembre 2019.

3. Les bénéficiaires de l'appel à projets

Toute association sportive (Clubs, Comités départementaux et régionaux) menant des actions qui entrent dans le champ précisé en préambule.

4. Conditions d'accès au dispositif

Chaque association ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature.

Pour que leur dossier puisse être pris en compte, les associations devront répondre aux conditions suivantes :

- obligation pour les clubs d'être domicilié dans les Alpes-Maritimes.
- obligation pour toutes les associations d'avoir un encadrement formé et/ou diplômé.
- obligation de fournir un numéro Siret.

De plus, la subvention a vocation à participer à la mise en œuvre d'un projet structuré en actions, qui ne se limitera pas à l'achat de matériel et/ou à du transport.

5. Les critères d'attribution de la subvention

Une commission d'examen sera organisée à l'issue de la période de dépôt des dossiers de candidature fixé au 15 décembre 2018 afin de rendre un avis qualitatif sur chaque projet (annexe 1). Elle sera composée d'élus représentants du Département, de représentants de la maison départementale des personnes handicapées, des Comités départementaux handisport et sport adapté.

Le budget maximum alloué à cet appel à projets par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes est de 100 000 € pour l'ensemble des projets retenus.

Les projets seront appréciés sur la base des critères suivants :

La cotation est réalisée sur un total de 100 point

❖ La capacité à faire du candidat /10

1. Expérience sur un projet similaire	/5
2. Connaissance du domaine	/5

❖ Les conditions techniques et les garanties de qualité /40

3. Qualité des activités proposées et conditions d'accueil	/10
4. Capacité du projet à améliorer la santé et le bien être des personnes en situation de handicap	/10
5. Encadrement activités par personnel formé et/ou diplômé	/10
6. Capacité du projet à favoriser l'insertion par le sport	/10

❖ Les aspects financiers du projet /30

7. Montage financier du projet	/15
8. Viabilité financière du projet sur le long terme	/15

❖ L'intégration du projet sur le territoire /20

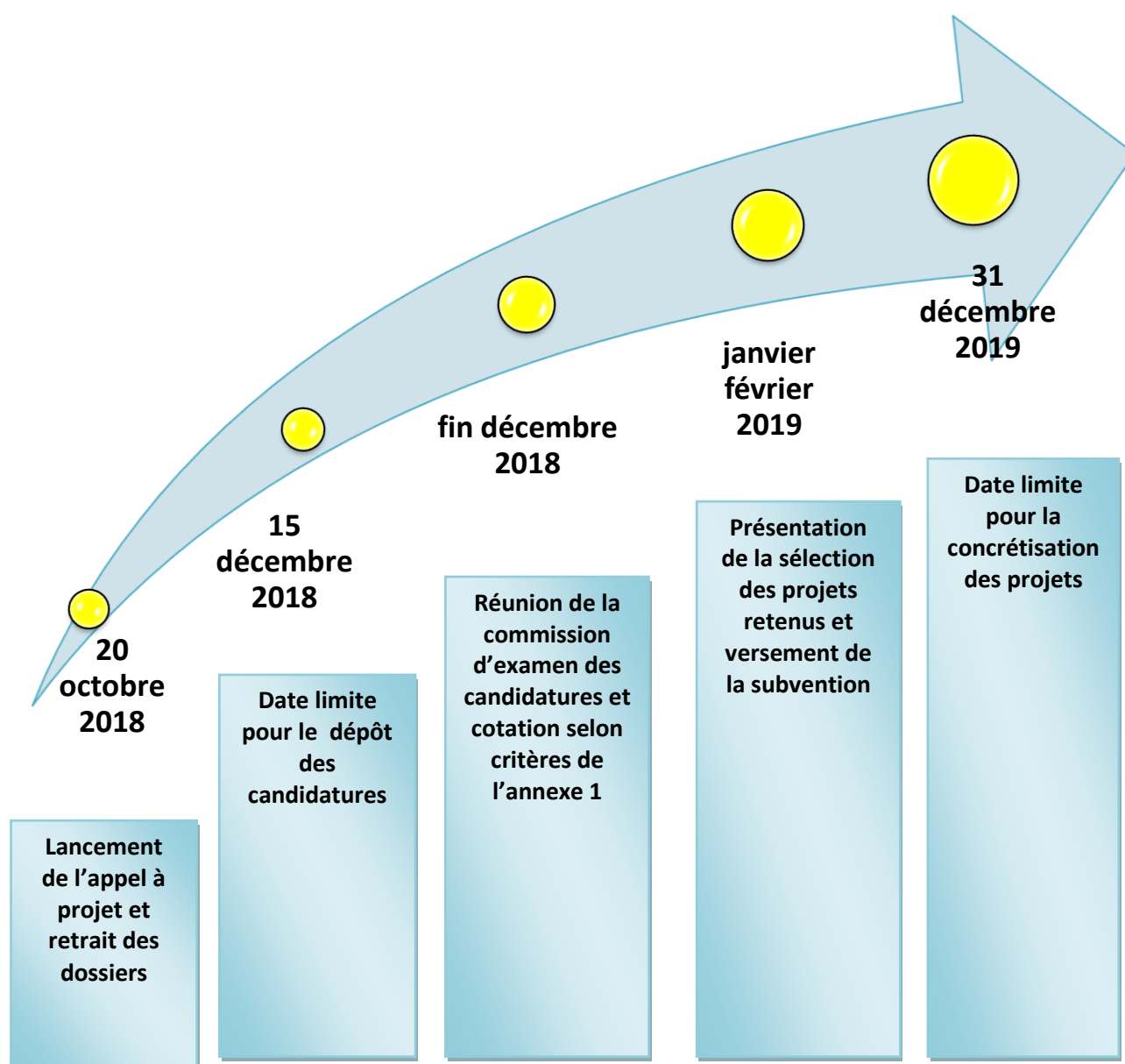
9. Pertinence de la localisation du projet au regard des besoins et de l'offre existante	/10
10. Capacité du projet à réduire les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives	/10

TOTAL	/100
--------------	-------------

6. Reversement

La commission peut réviser sa position si la réalisation du projet diffère trop largement de sa présentation initiale ou en cas de non réalisation.

7. Le calendrier prévisionnel de l'appel à projets



8. Le dépôt des dossiers de candidature

Pour répondre à l'appel à projets 2018 « Handisport adapté06 », il convient de renseigner le dossier de candidature téléchargeable sur le site du Conseil départemental des Alpes-Maritimes www.departement06.fr

Le dossier peut également être demandé au service des sports par mail auprès de M. Anthony GRILLOT à l'adresse suivante : agrillot@departement06.fr